



DOUANE

FLASH INFO

# TRANSFERT DES FISCALITÉS LE FIASCO ASSUMÉ

C'est sans la moindre honte, que les Directeurs Généraux Douane et FIP ont convié l'ensemble des organisations syndicales ce lundi 19 septembre à Bercy, à quelques jours des travaux sur le projet de loi de finances 2022, pour annoncer avec tambour et trompette, un "aménagement" de la réforme dite du Transfert des Fiscalités Douanières.

**Tels des poulets sans tête, nos Directeurs Généraux, qui continuent à naviguer à vue, assument le fiasco de cette réforme.**

Plutôt que de faire le constat, raisonnable, de l'incurie totale de ce transfert qui va inexorablement affaiblir la douane, impacter à la baisse le budget de l'Etat et augmenter le risque de fraude ainsi que la concurrence déloyale, ils aménagent à la marge un dispositif foireux pour passer en force.

## VOICI LES ANNONCES

### TICPE, TSC ET TIRUERT

- On nous annonce un **report d'un an du transfert de la TICPE, de la taxe spéciale de consommation (TSC) et de la taxe incitative relative à l'utilisation d'énergie renouvelable dans le transport (TIRUERT).**
- La **gestion des opérateurs** et le **contrôle** reste dévolue à la **Douane**.
- La **réforme est reportée d'1 an au 1er janvier 2025.**

En détail, les agréments pour les Entrepôts Agréés, les destinataires, les expéditeurs et leurs installations seront **toujours délivrés par la Douane**. Il en sera de même pour le suivi des cautions, leur mise à jour sera effectuée en liaison avec la DGDDI.

### TRANSFERT DES AMENDES

- **Seules les amendes juridictionnelles sont transférées**, les amendes transactionnelles restent en Douane.
- La **réforme est reportée de 3 mois (1er avril 2023).**

Dans le détail, les amendes juridictionnelles représentent 10% du volume annuel et 80 % du montant récolté.

### POUR LES AUTRES TAXES : RAS !

Malgré les pertes fiscales déjà constatées, malgré l'impossibilité pour nos collègues de la FIP de prendre en charge correctement nos fiscalités, malgré même parfois le soutien de certains opérateurs, malgré le coût pour la soi-disant réingénierie des taxes... **L'abandon de cette réforme n'est toujours pas d'actualité.**

 @fedefinancescfdt

 @cfdtfinances

[FINANCES.CFDT.FR](http://FINANCES.CFDT.FR)

## UNE FOIS DE PLUS, NOUS AVIONS RAISON !

Déjà en 2020, la CFDT douane avait prévenu de l'impossibilité pour nos collègues des Finances Publiques de gérer la proximité avec les opérateurs, les cautions et les contrôles.

Nous avons aussi alerté l'administration à plusieurs reprises, sur l'impossibilité et le danger de transférer les amendes transactionnelles.

A l'aube de la dernière ligne droite de ce transfert de fiscalité, il nous faut faire le constat d'un gâchis immense et cette reculade de dernière minute montre l'ineptie complète de la réforme.

**Nous obtenons in extremis quelques aménagements à la marge, mais le mal fait à la douane ne pourra jamais être réparé.**

### UN CALCUL COMPTABLE BINAIRE

Le calcul comptable du gouvernement est froid et binaire : combien coûte les fonctionnaires chargés d'un recouvrement versus combien coûterait la fraude.

Tant que le ratio est estimé tolérable, il y a avantage à diminuer le nombre de fonctionnaires en fermant les yeux sur des recettes non perçues et perdues pour notre collectivité.

Cette vision introduit de facto une rupture inédite de l'égalité devant l'impôt, une vision faussée de la compétitivité entre entreprises, une atteinte à la bonne gestion des finances de l'Etat.

Le message est clair, il n'y aura bientôt plus aucun intérêt à être honnête.

**Le transfert des BNA illustre la gabegie : aujourd'hui la taxe ne rentre plus et le marché est envahi de marchandises en fraude...**

**QUEL BILAN !**

## A LA CFDT, CE N'EST PAS NOTRE FAÇON DE CONCEVOIR L'IMPÔT ET LE RÔLE DE L'ÉTAT.

Nous continuerons à nous battre pour inverser le cours des événements et restaurer les fiscalités douanières.

La Douane a toute sa place dans les fiscalités environnementales, les fiscalités énergétiques, les fiscalités liées à la santé.

Tant qu'une fiscalité est liée à un flux de marchandises, la douane est dans son cœur de métier.

La CFDT va continuer à agir contre ce dépeçage systématique de nos métiers, nous allons poursuivre le combat pour récupérer des fiscalités en prouvant aux décideurs les pertes énormes que leurs décisions entraînent pour le budget.

**A L'HEURE OÙ L'ÉTAT NE CESSE DE NOUS INCITER AUX ÉCONOMIES, IL SERAIT JUDICIEUX POUR LUI DE CESSER DE RÉFORMER À TORT ET À TRAVERS NOS SERVICES PUBLICS ET DE DÉMAGOGIQUEMENT TOUT FAIRE POUR MASSACRER CE QUI FONCTIONNE BIEN !**

# LES DÉBATS INTERNES REPORTÉS

Face à cette première salve d'annonces, la CFDT Douane avait préparé une première série de questions sur la mise en place pratique de cet « aménagement » de la réforme.

**Visiblement le cadre « prestigieux » de Bercy ne s'y prête pas et la Directrice Générale a bloqué la date du 10 octobre, pour un groupe de travail spécifique DGDDI.**

**Dont acte.**

**Voici nos premières questions et nous vous invitons toutes et tous à nous contacter pour compléter les points que nous n'aurions pas identifiés.**

## TICPE

Les bureaux ou les pôles fiscalité Energie sont en train de rembourser 2021 pour la TICGN et la TICFE, ainsi que les reliquats 2019 et 2020.

Notons que la publicité faite autour du transfert des TIC a entraîné un bond du nombre de dossiers déposés avec beaucoup de primo-demandeurs qui découvrent qu'ils sont éligibles.

Prenons l'exemple d'un bureau comme Tours-Energie (l'exemple peut se décliner pour toutes les structures), ne restent plus que 4 douaniers pour 1500 dossiers de remboursement à traiter. Ils vont devoir continuer désormais à assurer le contrôle et la gestion de la TICPE. Comment faire sans renfort massif ?

## REMBOURSEMENT TICPE

- La question du transfert du remboursement TICPE n'est pas clairement établie par les fiches. C'est pourtant un point fondamental pour nos collègues du SND2R à Metz. Ce transfert du remboursement TICPE est-il aussi reporté d'une année ?
- Si report d'un an, qu'en est-il de la restructuration (date de départ et de fin) et qu'en est-il des missions de substitution promises ?
- Que le transfert du remboursement soit reporté ou non, comment va se passer la gestion de la fin de mission ? La DGFIP prendra-t-elle en compte toute la matière ou ne commencera-t-elle à gérer les dossiers qu'à la date de prise de la mission (exemple : le remboursement du 4ème trimestre 2023 peut être demandé à partir du 1er janvier 2024 et ce jusqu'au 31 décembre 2026.) ?
- Enfin, s'il y a une période de fin de gestion à la DGDDI, quels seront les effectifs alloués au SND2R pour la gérer et pour combien de temps ?

## TRANSFERT DES AMENDES JURIDICTIONNELLES

- Cela concerne-t-il les nouveaux dossiers ou également le stock des créances à recouvrer ?
- S'il faut transférer le stock, aura-t-on du personnel pour cette opération (gestion, mise en carton,...) ?
- Comment seront gérés, à terme en douane les fonds retenus pour sûreté des pénalités, les MOD, les mesures conservatoires, les scellés ?
- Qui intégrera les RAR judiciaires dans intercom ?

## ARRÊTÉ DE RESTRUCTURATION

Lors du CTR du 6 juillet, a été présenté le projet d'arrêté modifiant celui du 16 juin 2020 et désignant les opérations de restructurations.

A ce jour, l'arrêté n'est toujours pas sorti, en revanche la campagne de mutation est bien ouverte et va se clore le 7 octobre.

Notre question est la suivante : les collègues sur des missions TICPE étaient bien repris sur le projet d'arrêté, faut-il s'attendre à une entourloupe suite à ce retard de publication et à cette reculade sur la réforme ?

De façon plus large, le protocole Douane-DGDDI est-il toujours valide ?

**La Directrice Générale a répondu à cette question : elle confirme que l'arrêté de restructuration est signé, et que sa publication est imminente. De même le protocole DGFIP / DGDDI n'est pas remis en cause. Une communication sera faite sur Aladin, afin d'informer les douaniers qui dans cette période s'inscrivent au tableau de mutation.**

**Merci à toutes et tous de nous contacter pour compléter les points que nous n'aurions pas identifiés.**